Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/2809

19.5.2025

Avis à l'attention d'une personne à laquelle s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2023/1532 du Conseil et par le règlement (UE) 2023/1529 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison du soutien militaire de l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi qu'à des groupes armés et des entités au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge

(C/2025/2809)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention de Mohammad-Reza Gharaei ASHTIANI (nº 7), personne figurant à l'annexe de la décision (PESC) 2023/1532 du Conseil [1] et à l'annexe III du règlement (UE) 2023/1529 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives en raison du soutien militaire de l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi qu'à des groupes armés et des entités au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de la personne susmentionnée sur la base de motifs d'inscription modifiés.

La personne concernée est informée qu'elle peut adresser au Conseil, **avant le 26 mai 2025**, une demande visant à obtenir les motifs envisagés, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1 Global and Horizontal Affairs
Rue de la Loi/Wetstraat 175
1048 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

Les observations reçues avant le 9 juin 2025 seront prises en compte aux fins du réexamen périodique effectué par le Conseil, conformément à l'article 4 de la décision 2023/1532/PESC et à l'article 7, paragraphe 4, du règlement (UE) 2023/1529.

[1] JO L 186 du 25.7.2023, p. 20.
[2] JO L 186 du 25.7.2023, p. 1.